

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS LA CHAPELLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE LE MERCREDI 05 AVRIL 2023 à 19h

Présents : Ghislaine JOLY (présidente de séance), Joël RICHARD, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Evelyne PAUTHIER, François PELLISSIER, Aurélie PERNOLLET, Audrey MONGELLAZ, Aline VASSART-BRANDON

Secrétaire de Séance : Joël RICHARD

Absents ayant donné procuration : Denis PORRET a donné procuration à Nicolas GERFAUD-VALENTIN

Quorum : 8 présents, quorum acquis (6 minimum), vote : 9 voix

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- FINANCES : Restauration intérieure de l'église de Chaucisse : Choix du candidat
- BIENS COMMUNAUX : Location de l'appartement de l'annexe du Chalet du Marteray
- FINANCES : Partage de la taxe d'aménagement

DIVERS :

- Projet nouveau logo des stations villages de Flumet et Saint Nicolas la Chapelle (rapporteur Aurélie PERNOLLET)
- OTI : Compte-rendu du dernier bureau de l'OTI (rapporteur Mme le Maire)

Mme Le Maire accueille les élus et ouvre la séance à 19h. Elle propose d'ajouter une délibération portant sur la fixation des coûts d'utilisation des engins communaux. Les élus donnent leur accord.

Lecture des décisions du maire.

N° Décision	Date	Entreprises	Opérations	Montant TTC
			Aucune décision du maire	

2023-17 Affaires générales : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Mme le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

VOTES : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

2023-18 Finances : Restauration intérieure de l'église St François de Sales à Chaucisse

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal le choix de la procédure adaptée (MAPA) concernant la restauration intérieure de l'église Saint François de Sales à Chaucisse.

Le lot portant entre autres sur la restauration des décors peints et des enduits intérieurs a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée dématérialisé avec publicité réglementaire.

La date limite des offres était fixée à mardi 04 avril 2023, 12h et les offres déposées ont été examinées par les élus afin d'opérer à un choix.

A été retenue, dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation l'entreprise suivante :

Arts et bâtiment 63 domiciliée BP 86 ZI Les Listes 8 impasse Emile ZOLA 63500 ISSOIRE pour un montant maximum de 108 790.00 € HT de 130 548.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Attribue le lot restauration intérieure de l'église Saint François de Sales à Chaucisse à l'entreprise Arts et bâtiment 63 pour un montant maximum de 108 790.00 € HT, soit 130 548.00 € TTC,
- Autorise Mme Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal 2023.

VOTES : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

2023-19 BIENS COMMUNAUX : Signature d'une convention d'occupation temporaire pour l'appartement de l'annexe du Chalet du Marteray

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'appartement de l'annexe du Chalet du Marteray est loué depuis le 1^{er} janvier 2023 et qu'il a été décidé par la délibération 2023-04 du 03 février 2023 de proposer une convention d'occupation temporaire jusqu'au 15 avril 2023 afin de pouvoir y effectuer par la suite des travaux de rafraîchissement.

Les travaux débiteront au final au 2^{ème} semestre 2023 et le locataire actuel étant demandeur, il est proposé au conseil municipal de lui louer l'appartement jusqu'au 30 septembre 2023 par le biais d'une nouvelle convention de location. Le loyer est maintenu à 450 euros par mois, toutes charges comprises, basé sur l'indice IRL à 136.26 (référence des loyers du 4ème trimestre 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte le renouvellement de la location de l'appartement de l'annexe du Chalet du Marteray à titre temporaire du 16 avril 2023 au 30 septembre 2023, à M. David CLICQ,

Fixe le loyer à 450 euros par mois toutes charges comprises,

Charge Mme Le Maire, ou son représentant, de donner toute suite favorable à ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTES : Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

2023 FINANCES : Partage de la taxe d'aménagement -reversement à la CAA

Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas délibérer pour l'instant.

2023-20 FINANCES : Fixation des coûts d'utilisation des engins communaux à des fins privées

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'interventions très spécifiques et limitées, il peut se présenter le cas de devoir utiliser les engins et véhicules communaux à des fins privées (dénéigement, travaux TP par exemple).

Ces utilisations devront être limitées et adaptées en fonction des besoins et des disponibilités des agents techniques. Elles ne pourront pas être régulières et/ou exigées par un tiers ni obligatoires pour quelque motif que ce soit et devront être justifiées par un motif valable.

Les engins seront obligatoirement conduits par l'un des agents techniques communaux, seuls habilités à conduire les engins communaux.

Mme le Maire propose de fixer les tarifs de ces utilisations comme suit :

- Chargeuse : 130 euros/heure
- Mini pelle : 50 euros/heure
- Unimog : 80 euros/heure

Ces montants s'entendent chauffeur compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le principe d'utilisation d'engins communaux à des fins privées, dans le cadre d'interventions très spécifiques et limitées,
- **Accepte** le principe que ces utilisations ne pourront pas être régulières, exigées et obligatoires sous quelque motif que ce soit,
- **Valide** les tarifs comme indiqués ci-dessus, chauffeur compris,
- **Autorise** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ces utilisations.

VOTES : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 1 (Aline VASSART-BRANDON)

DIVERS :

- **Naissances/Décès** : Mme le Maire rappelle qu'à chaque naissance et décès, la commune adresse félicitations et condoléances aux familles. Elle transmet aux élus les derniers remerciements reçus de la part des familles.
- **Eglise Saint Nicolas** : Remise des clés de l'église au Père BOUCHET ce jour. La sono ne fonctionne pas très bien, il serait bon de la changer pour un matériel plus adapté et moderne. L'éclairage de l'église est encore à finaliser. M. GANTHEIL a rendu un rapport très complet et propose de prendre en charge la consultation des entreprises pour les devis des futurs éclairages. Une première estimation s'élève à 35 000 €. Le tableau électrique permettra un choix des éclairages en fonction des besoins (mariage, sépulture, messe, ...)
Marylène SERMONDADAZ et Evelyne PAUTHIER sont chargées d'ouvrir et de fermer l'église chaque jour.
- **Consultance architecturale** : Arlysère a informé les communes qu'elle mettait fin au financement des services de l'architecte conseil à compter de juillet 2023. (Mme le Maire rappelle que l'architecte conseil est consultable sur rendez vous par tout administré ayant des projets de construction, d'aménagement, d'extension, ... et ce gratuitement). Le CAUE a adressé un courrier aux communes d'Arlysère pour déplorer cet arrêt de financement. Les communes auront peut-être la possibilité de conventionner directement avec le CAUE si elles souhaitent poursuivre cette collaboration.
- **OTI** : Mme le Maire informe les élus que le budget 2023 a été voté. Le classement en catégorie 1 de l'OTI a été renouvelé, et l'audit portant sur le label qualité a été positif (mention très bien).

L'équipe de l'OTI portée par le nouveau directeur, M. TOTITCH, souhaite créer un évènementiel récurrent pour le Val d'Arly. Une réflexion est en cours.

- **Intervention d'Aline VASSART-BRANDON** (représentante de la commune au comité station): beaucoup d'animations sont prévues autour du plan d'eau pour fêter ses 30 ans. Une journée nettoyage des pistes des Evettes est programmée le 29 avril 2023 et toutes les bonnes volontés sont invitées à y participer. Un panneau lumineux va être installé devant l'OTI afin d'informer les habitants et les touristes des animations et évènements locaux ; il est important que les associations s'associent à l'OTI pour communiquer sur leurs évènements.
- **Nouveau logo des stations villages Flumet et Saint Nicolas la Chapelle** : Aurélie PERNOLLET explique aux élus la démarche de réflexion de l'agence 1^{ère} traces et montre aux élus les deux propositions de logo. Les élus donnent leur avis sur chacun d'entre eux et précisent les modifications souhaitées qu'Aurélie se chargera de transmettre à l'agence.

Fin de l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21h15

Mme le Maire et présidente de la séance,
Ghislaine JOLY



M. Le Secrétaire de séance,
Joël RICHARD

